



**NEFF Franck**  
**Secrétaire départemental**  
**07.62.54.13.13**

Marseille, le 27 novembre 2019

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône  
DSDEN des Bouches du Rhône  
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

**Objet : Annonces ministérielles sur la Direction d'école**

Monsieur le Directeur Académique,

Ce mercredi 13 novembre, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a fait une annonce concernant les directeurs d'école. Ainsi, dans son communiqué de presse « *Premières mesures visant à alléger et simplifier le travail des directeurs d'école* », M. Blanquer annonce : « *Pour faciliter la fin de l'année, une journée supplémentaire de décharge a été allouée, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre - décembre 2019.* »

Or, dans notre département, la loi n'est déjà pas appliquée concernant les décharges de directeur de moins de 4 classes. En effet la circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014 stipule que les directeurs de 2 et 3 classes doivent bénéficier de 10 jours fractionnables par an, et 4 jours pour les directeurs de classe unique.

L'année dernière, toutes les écoles concernées n'ont pas pu bénéficier de cette décharge, souvent liée à la disponibilité d'un titulaire brigade sur la circonscription.

Ce début d'année montre que ces collègues directeurs vont se retrouver dans la même situation.

Nous serions d'ailleurs demandeur d'un état des lieux précis des décharges qui ont été allouées l'an passé à ces directeurs/directrices et le dispositif mis en place cette année.

Monsieur le DASEN, comment la mesure annoncée par M. le Ministre va-t-elle être appliquée pour les directeurs des écoles du département des Bouches du Rhône ?

Quelles dispositions précises les services de la DSDEN vont-ils prendre pour que les décharges réglementaires soient enfin données et que l'annonce ministérielle de ce 13 novembre soit effective d'ici les vacances de Noël ?

Des IEN proposent actuellement aux directeurs de rattraper cette décharge sur du temps d'animation pédagogique. Nous le contestons et nous vous demandons de bien vouloir prévoir des moyens de remplacement correspondant à la situation.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

**Franck NEFF**

**Secrétaire départemental**